



Pau, le 13 novembre 2023

Rémunérations : heures statutaires, supplémentaires Le compte n'y est vraiment pas ! Suite

Dans la précédente circulaire, nous avons présenté les modes de calcul des traitements indiciaires, du montant des HSA compte tenu des prélèvements obligatoires, et la comparaison de la valeur d'une HSA par rapport à celle d'une heure de cours « normale » (correspondant à nos obligations de service) pour un-e collègue certifié-e au 8^{ème} échelon.

[Voici cette semaine, en annexes, l'ensemble des tableaux pour toute situation.](#)

Ils sont établis en reprenant les calculs présentés la semaine dernière.

La rémunération des HSA apparaît évidemment encore plus défavorable pour les collègues à la Hors Classe ou à la classe Exceptionnelle.

Rappel de la lecture du tableau : (exemple des certifié.e.s 8^{ème} échelon)

- une fois déduits tous les prélèvements obligatoires (mais avant impôt sur le revenu), une heure de cours « normale » rapporte à un-e certifié.e 8^{ème} échelon 39,76 € (salaire indiciaire horaire net calculé sur la base de 36 semaines de cours avec 18h/semaine; pour les agrégé.e.s, 36 semaines à 15h/semaine) ;
- dans les mêmes conditions (certifié.e 8^{ème} échelon, 36 semaines) la première HSA rapporte 5,35 € de moins (donc 13,5% de moins) ;
- les autres HSA rapportent aux certifié.es 8^{ème} échelon 11,09 € de moins (donc elles rapportent 27,9% de moins).
- **En rouge et gras figure tous les cas où les HSA rapportent moins que les heures « normales ».**

PACTE toujours un échec Toujours le mettre en échec !

Le PACTE est massivement refusé par les personnels et les 25 % affichés par le MEN, sont mesurés en briques et non en agent-s mobilisé-e-s, ces dernier-e-s acceptant parfois plusieurs briques

Rappel : le Pacte n'est pas de la revalorisation. En outre, il organise une forme d'**astreinte** des professeur-e-s sur le remplacement de courte durée, il **alourdit** la charge de **travail** (qui, énorme risque, pourra être alors à l'avenir considérée comme normale) et transforme en profondeur la nature de nos **métiers** en s'attaquant au **statut** de la fonction publique. Par l'appel à la contractualisation, cheval de bataille, de Troyes, du néolibéralisme et du management participatif, il contribue à la **dégradation** de nos **conditions** d'emploi et de travail.

Dans nos CA respectifs, il faut continuer de s'y opposer en le dénonçant pour ces raisons, en particulier le **protocole RCD**, dont il faut, après accord entre collègues lors des HMIS, réduire le plus possible le champ d'application. Il doit être hors de question d'accepter des heures assurées par un-e professeur-e qui n'est pas de la même discipline, voire pas de la classe, voire dans une discipline que ne suivent pas les élèves dans leur EDT normal.

Pour des témoignages , cf. <https://www.snes.edu/article/pacte-toujours-un-echec/>

Vie du SNES-FSU: élections extraordinaires à la Commission administrative académique

Syndiqué·es, nous avons été appelé·es à nous exprimer sur l'orientation politique de notre section académique. Les dépouillements ont eu lieu lundi 6 novembre. Composée de 22 élu·es titulaires Unité et Action et 11 élu.es titulaires École Émancipée, la Commission Administrative Académique (CAA) **sera installée vendredi 24 novembre.**

Ces élections extraordinaires se déroulaient dans une temporalité inhabituelle. 38 procès-verbaux ont dû malheureusement être invalidés par la commission de dépouillement, principalement pour un dépouillement effectué avant la date légale de clôture du bureau de vote le 18 octobre.

Les deux listes sont concernées et ces invalidations ne nuisent pas à la clarté des résultats.

Nous nous appliquerons dans les semaines qui viennent à installer ces instances pour que notre organisation syndicale reste à la **hauteur des enjeux auxquels nous sommes confronté·e.s quotidiennement.**

Le Bureau du S2 64 remercie l'ensemble des syndiqué.e.s.

Collège Gaston Fébus - Orthez

Les collègues en lutte pour un poste d'AED !

Au collège Gaston Fébus d'Orthez, les collègues se mobilisent pour obtenir un poste supplémentaire d'AED. Il n'y a en effet actuellement que 3 AED pour plus de 400 élèves. Un quatrième poste est donc un impératif.

La lutte a déjà été victorieuse grâce à leur mobilisation, puisqu'elles/ils ont obtenu 0,4 poste avant les vacances de la Toussaint. Mais cette dotation demeure très insuffisante, il faut obtenir les 0,6 restants.

Une HIS s'est tenue vendredi 10 novembre suivie d'une conférence de presse. Si elles/ils n'obtiennent pas le poste entier, la poursuite du combat se fera au moyen de la grève jeudi 16 novembre.

Soutenons tou-te-s les collègues du collège Gaston Fébus, jusqu'à l'obtention du poste d'AED.

A l'heure plus que jamais urgente du renfort éducatif, de la prévention et de la lutte contre le harcèlement, un ratio d'un-eAED/100 élèves est un minimum.

Carrière

Pour un accès transparent à la classe exceptionnelle

Les nouvelles lignes directrices de gestion concernant les carrières des personnels étaient soumises au **CSA ministériel ce mardi 7 novembre.** L'enjeu principal était la modification annoncée des **modalités d'accès** à la classe exceptionnelle des enseignant-e-s, CPE et Psy EN. (...)

Selon l'intersyndicale Sgen-Cfdt, Snalc, Sud Solidaires, Unsa et SNES-FSU,

« le projet proposé par le ministère est très loin de répondre aux attentes des personnels en termes de déroulé de carrière, de

transparence et d'équité ». Les enseignant.e.s, CPE, Psy EN promouvables

auraient un **avis annuel** sur leur valeur professionnelle émis par l'autorité hiérarchique directe, très favorable, favorable ou défavorable, **sans**

possibilité de contestation. Sur la base de ces avis, le ministre, le recteur ou le DASEN, selon les corps, établirait la liste des promus en appliquant des critères de départage.

Ce projet est inacceptable. Il **renforce l'arbitraire** de l'autorité hiérarchique, sans transparence et lisibilité pour les collègues, et sans possibilité de contestation.

Pour ces raisons, nos organisations syndicales ont voté unanimement **contre ce texte.**

<https://www.snes.edu/article/communiques/pour-un-acces-transparent-et-equitable-a-la-classe-exceptionnelle/>

Mouvement inter académique 2024

Ne pas rester seul-e face à l'administration

Le SNES est à vos côtés

Le serveur SIAM sera ouvert pour la saisie des vœux **du 8 novembre midi au 29 novembre midi.** Les **résultats** du mouvement seront communiqués par le ministère le **mercredi 6 mars 2024.**

Pour être accompagné.e au mieux, nous conseillons à tou-te-s les demandeur-se-s de mutations, pour le mouvement interacadémique général, de compléter une fiche en ligne via le **calculateur de barèmes** :

<https://adherent.snes.edu/Modules/Mutation/CalculateurInter/index.php>

Toutes les informations sur les fiches (postes spécifiques...) sont disponibles à: <https://www.snes.edu/ma-carriere/mutations/mutations-2024-fiche-de-suivi-individuel/>

Pour toute question, vous pouvez nous joindre aux numéros de téléphone portable indiqués en en-tête de cette circulaire. Vous pouvez également joindre la section académique du SNES-FSU tous les après-midi de 14h à 17h au **05 57 81 62 40**, ainsi qu'à permanence@bordeaux.snes.edu

Le secteur « Stagiaires » organise à **Bordeaux le jeudi 23 novembre une réunion spécifique pour les stagiaires.** Toutes les informations sont ici :

<https://bordeaux.snes.edu/Stagiaires-Stages-Bilan-de-rentree-et-mutation-interacademique.html>

Les responsables du secteur « Stagiaires » sont également présents toutes les semaines à l'INSPE à Mérignac. Ne pas hésiter à les contacter au 06 79 96 62 26 ou 06 12 51 76 56.